

➤➤ KIT INFIRMERIE 100 PERSONNES

mai 2007

Ce kit d'infirmier est destiné aux responsables organisant un rassemblement d'environ 100 personnes pendant une durée brève (2-3 jours).

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Il n'y a pas de déclaration obligatoire hormis pour les activités encadrées (baignade, sports extrêmes, ...).

Toutefois, il est recommandé de répertorier en amont :

- les numéros de téléphone obligatoires : SAMU, Pompiers, Gendarmerie, médecin de garde, pharmacie de garde
- les fiches sanitaires de liaison à jour (ou vérifier que chaque unité les possède)
- l'adresse précise (ou coordonnées GPS) du lieu de campement pour pouvoir les transmettre aux secours si besoin

Chaque intervention doit être obligatoirement noté sur le cahier de l'infirmier.
Une information sur chaque soin doit être faite aux parents lors du retour.

LE RESPONSABLE DE L'INFIRMERIE

Le responsable de l'infirmier doit être au minimum détenteur du PSC1.

Il est identifié clairement et doit avoir un lien direct et privilégié avec le responsable du rassemblement. Il peut, bien sûr, avoir une autre fonction sur le site.

Il est l'unique interlocuteur même s'il peut déléguer certains soins.

Il s'assure de pouvoir être joignable à tout moment.

Il doit avoir la possibilité d'intervenir auprès du responsable pour les questions de rythme de vie, d'intendance, d'adaptation aux conditions météorologiques.

Il doit être vigilant au bien-être des jeunes et des responsables présents sur le site.

Au moindre doute, il ne doit pas prendre d'initiative dont il n'est pas sûr et doit contacter le SAMU (15) pour un conseil ou une conduite à tenir.

OÙ ET COMMENT IMPLANTER L'INFIRMERIE ?

L'infirmierie doit se situer dans un endroit calme, à l'ombre, facile d'accès pour les secours. Dans la mesure du possible, elle doit être proche d'un point d'eau et des sanitaires.

Elle est le domaine réservé du responsable infirmierie.

Ce dernier veille à ce qu'elle reste propre et fonctionnelle et limite l'accès aux seules personnes malades.

Idéalement, elle est divisée en deux parties :

- Un endroit permettant de prodiguer des soins.
- Un endroit isolé et calme pour le repos d'un participant

QUEL MATÉRIEL AVOIR DANS L'INFIRMERIE ?

- Une trousse de pharmacie (cf annexe 1). Les péremptions auront été vérifiées en amont.
- Un ou deux lit(s) de camp
- Une couverture
- Le nécessaire pour se laver les mains
- Une cuvette, papier essui-tout
- Un éclairage vérifié
- Un cahier d'infirmierie, stylo, liste des numéros de téléphone
- Un minimum d'intendance : barres de céréales et jus de fruit

ET LES MÉDICAMENTS ?

Il n'est pas possible de délivrer de médicaments sauf dans quelques cas :

- en suivant l'ordonnance d'un médecin : le jeune vient avec son ordonnance ou un médecin est consulté durant l'événement
- sur ordonnance verbale du médecin du SAMU (les communications sont enregistrées, cela vous protège)

Si vous délivrez un médicament, vous devez bien vérifier l'absence d'allergie (Fiche sanitaire de liaison).

ANNEXE

LA TROUSSE DES PREMIERS SOINS

GRANDS PRINCIPES

Le contenu de la trousse doit permettre d'assurer quelques soins de base et de gérer de manière autonome les petits bobos de la vie quotidienne pendant l'année et les camps. Elle ne peut contenir de médicaments autres que ceux prescrits par un médecin pour un participant donné. Le contenant doit pouvoir être fermé à clef et être facile à transporter.

C'est l'assistant sanitaire qui a pour mission de la constituer. La composition peut-être notée afin de remplacer ce qui a été utilisé sans oublier un élément. Il convient également de vérifier deux fois par an les dates de péremption (en début d'année et avant le camp), et avant toute utilisation d'un produit.

Tous les produits et médicaments de la trousse peuvent être utilisés, à condition de respecter les protocoles de soins. La prise des médicaments ayant été prescrits par le médecin du participant doit être supervisée. Avant toute utilisation d'un produit, l'assistant sanitaire doit vérifier que la fiche sanitaire de liaison de l'enfant ne spécifie pas de contre-indication : réaction connue à un antiseptique, une crème ou une molécule par exemple.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Accessoires

- une paire de ciseaux
- une pince à échardes
- un Tire-Tic®
- une boîte de gants non stériles
- un savon
- une solution nettoyante hydro-alcoolique
- un thermomètre buccal ou auriculaire avec embouts jetables
- des verres en plastique
- une petite cuillère
- mouchoirs en papier, rouleaux d'essuie-tout, protections périodiques.
- un rouleau de papier toilette
- une lampe frontale
- une couverture de survie.

- (le côté doré placé vers l'intérieur protège du froid, placé vers l'extérieur isole de la chaleur.)

Matériel de soins

- des compresses stériles 7.5 x 7.5, 10 x 10 cm en conditionnement individuel
- des bandes extensibles (5, 7 et 10 cm de large)
- des pansements hypoallergéniques de différentes tailles sous emballage
- un rouleau de pansement cohésif
- un rouleau de sparadrap hypoallergénique de 2,5 cm de large
- des pansements seconde peau (pour ampoules ou brûlures)

Pharmacie

- un antiseptique cutané incolore non alcoolisé (type Chlorhexidine) en flacon ou unidoses.
- du sérum physiologique en dose unitaire (pour le nettoyage du nez ou des yeux),
- un tube de crème solaire haute protection UV (indice supérieur à 15)
- un tube de crème pour les brûlures légères = Biafine
- des feuilles de Tulle Gras



TROUSSE DE PREMIERS SOINS D'ÉQUIPE

Mettre le tout dans une petite trousse modèle trousse de toilette :

- Paire de ciseaux
- Pince à échardes
- Des compresses antiseptiques
- Quelques pansements adhésifs prédécoupés
- Quelques compresses stériles (en sachet individuel)
- Quelques flacons unidoses d'antiseptique (chlorhexidine aqueuse)
- Un rouleau de sparadrap
- Une ou deux bandes.
- Quelques pansements seconde peau (ampoules).
- Un petit sac en plastique pour pansements usagés
- Carnet pour noter les soins, ou « registre de soins d'équipe »